

Date de dépôt : 18 novembre 2019

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier :

- a) PL 12446-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 10323 ouvrant un crédit d'étude de 9 220 000 francs en vue de la construction des 2^e et 3^e étapes de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve et un crédit d'étude de 484 200 francs pour l'élargissement de la passerelle sur l'Arve**
- b) PL 12447-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 10801 ouvrant un crédit d'étude de 2 781 000 francs en vue de la réalisation du centre de données informatiques principal de l'Etat de Genève (Green data center)**

Rapport de M. Jean-Luc Forni

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La commission des travaux a étudié les projets de lois en question lors de ses séances des 1^{er} et 15 octobre 2019 sous la présidence de M. Jacques Béné. La commission des travaux a été assistée de M. Thomas Humbert, responsable budget des investissements DF, et de M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique SGGC.

Les procès-verbaux de ces séances ont été rédigés avec diligence par M^{me} Virginie Moro et M. Sébastien Pasche.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté aux travaux de la commission.

Préambule

Les deux projets de lois qui font l'objet de ce rapport sont deux projets de lois de bouclage de lois qui ont servi à financer des études, comme leurs noms l'indiquent, et qui n'ont pas abouti.

Travaux de la commission

Les travaux de la commission débutent avec l'audition de M. Guy Reyfer, directeur support (DSL-DSES), M. Sandro Simioni, directeur des constructions (DCO-OCBA-DI), M. Vladan Schroeter, directeur de l'ingénierie & énergie (DIE-OCBA-DI), M. Alain Bachmann, directeur des services d'infrastructure (SI-OCSIN-DI), M^{me} Céline Latour, cheffe de projets (DCO-OCBA-DI), et M. Patrick Mollard, chef de projets (DRT-OCBA-DI).

La présentation comprendra deux volets : le projet de loi du nouvel hôtel de police (ci-après : NHP), ainsi que son historique, et le Green data center.

Le NHP

Il s'agit d'un projet qui date de 1985, issu d'un concours d'architecture, et qui a fait l'objet d'un plan localisé de quartier en 1988. Le but du projet était de regrouper l'état-major et tous les services principaux de la police sur le même site, soit à la Gravière. La première étape s'est étalée jusqu'en 1993, année où le bâtiment a été mis en service. Par la suite, quatorze ans se sont écoulés avant la reprise des études en 2007, selon le souhait de MM. Moutinot et Muller. Une nouvelle impulsion a été donnée durant 1,5 an pour étudier quelles étaient les meilleures possibilités pour connaître le meilleur projet. Deux variantes ont donc été examinées : celle de maintenir le projet à la Gravière et d'y faire les extensions prévues, et celle de choisir un autre site, par exemple à Bernex. Le choix des magistrats s'est porté sur l'option de la Gravière, car le projet coûtait moins cher et le planning était plus court. C'est pour cette raison qu'en 2009, le projet de loi soumis maintenait le projet sous cette forme.

La passerelle fait partie du projet de loi d'étude depuis 2009, à la demande de la commission des travaux, alors qu'auparavant c'était un projet autonome. C'est un projet qui a beaucoup évolué et, puisqu'il était fortement rattaché au projet du NHP, il était souhaitable de le joindre au projet de loi.

Au départ, en 2012, le contexte était particulier, puisque l'Etat a dû revoir à la baisse son crédit d'investissement, étant donné son fort taux d'endettement. Suite à la révision de la planification financière des investissements pour 2013-2016, il a donc été convenu de décaler le projet de

2012 à 2020. Aujourd'hui, le projet est dans un crédit d'investissement reporté à 2025 et recalé en priorité 2.

Comme le projet ne se faisait pas, la police a continué à étudier d'autres possibilités. Deux projets ont été retirés du programme :

- le parking de la police, qui est regroupé désormais avec le parking de l'armée et qui sera achevé en avril 2020 (il s'agit d'une décision de l'Etat de ne pas avoir un parking spécifique pour la police mais désormais des parkings pour la sécurité et la sécurité civile réunis) ; ainsi que
- l'école de police (décision, en effet, a été prise de rejoindre l'école de Savatan, ce qui implique que les besoins du centre de formation de la police n'ont pas été supprimés mais ont été revus à la baisse).

En parallèle, s'est développé tout un contexte urbanistique. En 2013, l'Etat s'est engagé à reprendre les terrains de Firmenich lors de son déménagement, soit ceux à la pointe nord de la Gravière. Ces terrains étaient occupés depuis 1965. L'aménagement de la zone a donc été revu ; le plan directeur de quartier du PAV prévoit que le site de la pointe nord accueille du logement, des équipements publics et des activités.

Il y a une volonté très claire de faire du logement. La zone logement est représentée par le « A », dans la présentation annexée alors que le périmètre B et C sont dédiés à des bâtiments de l'administration. Le périmètre de la police a évolué à ce moment-là puisqu'il a été dit qu'il fallait moins aller en direction de l'Arve pour s'agrandir à terme mais plutôt aller vers la partie François-Dussaud, devant le NHP actuel, ce qui n'était pas prévu au départ. Cela a été validé par les conseillers d'Etat de l'époque et des mandats d'études parallèles ont été réalisés sur la base de ces nouveaux périmètres définis politiquement.

En 2017, la parcelle Firmenich a été acquise par la CPEG pour développer des locaux pour l'administration cantonale et le mandat d'étude parallèle est lancé de 2017 à 2018. En 2018, les lauréats sont connus, aussi bien du côté des architectes que pour la mobilité et l'atelier du paysage.

Le projet lauréat laisse en fin de compte une capacité d'extension d'environ 25 000 mètres carrés de surface brute de plancher pour la police. A ce moment, constat a été fait que, par rapport aux besoins initiaux, c'était un terrain insuffisant pour en faire le centre principal de la police. La sonnette d'alarme a été tirée pour constater qu'un regroupement n'était plus faisable sur le périmètre donné.

Le Conseil d'Etat en a pris acte et, en même temps qu'il a validé le mandat d'étude parallèle, il a donné pour mission de replanifier un plan directeur des bâtiments de la police, tenant compte du fait qu'il n'était plus possible de faire un projet aussi ambitieux que celui du NHP étapes 2 et 3 dans ce périmètre-là.

Le crédit d'études donné par le Grand Conseil n'a pas énormément évolué pour la police. Sur le graphique (voir présentation annexée au rapport) les postes de quartier sont représentés en bleu, bien qu'ils ne soient pas principalement touchés par la planification. Ceux qui sont principalement concernés sont le poste de Carl-Vogt, appelé VHP, la police routière (le Castor au Sapay) et toute la police aéroportuaire et internationale encore dispersée sur différents sites. Il y a également un projet qui a été mis au plan directeur des investissements, soit d'avoir police-secours sur un seul bâtiment à Bernex, soit sur le même emplacement que ce qui était prévu pour l'office cantonal des véhicules. Un gros travail a été effectué sur cette base-là, étant précisé que l'objectif était d'avoir au maximum quatre sites pour les bâtiments principaux, idéalement deux. Un bâtiment unique ne serait pas envisageable car certains éléments sont redondants. Il y aura un crédit de construction soumis à la commission pour un bâtiment de la police de l'aéroport. Il reste donc trois autres sites potentiels sur lesquels il faut travailler, soit le site actuel du NHP, le site à Bernex et le site « Castor ». L'hôtel de police de Carl-Vogt, qui est un bâtiment loué, n'est pas un bâtiment où la police souhaite rester à long terme. Il y a également certains éléments qui ne peuvent pas être centralisés par leur destination propre, par exemple le centre de formation et la police de la navigation. De plus, il est essentiel que certaines polices soient décentralisées, notamment pour avoir une activité discrète et ne pas être reconnues dans un centre de police. Des travaux vont également être faits, découlant du rapport de la Cour des comptes, en lien avec la police de proximité. Ainsi, les réflexions se basent sur les bâtiments principaux de la police à réaliser dans le futur ainsi que leur affectation sur les différents sites (Sapay, Bernex, NPH). Le Conseil d'Etat, au niveau de sa délégation à l'aménagement du territoire, a demandé de privilégier l'option du regroupement maximal sur le site de Bernex. Une parcelle de 20 000 mètres carrés environ est disponible, ce qui correspond au projet initial du NHP. La question sera ensuite purement financière. On imagine plutôt un site principal à Bernex, une antenne qui serait le NHP actuel en ville et la police routière qui resterait au Sapay. Note a été prise qu'un NHP 2030 ne pourrait pas être réalisé.

Questions et discussion

Un commissaire (Ve) souhaiterait que le plan directeur du bâtiment police soit transmis à la commission.

M. Reyfer répond que l'étude commence maintenant et qu'un document sera disponible probablement l'année prochaine.

Ce même commissaire (Ve) mentionne qu'un document de synthèse a été transmis au DSES et souhaiterait que la commission puisse avoir accès à ce document.

M. Reyfer pense que ça peut être le cas.

Le même commissaire (Ve) a l'impression qu'il y aura une réduction de la police de proximité et relève que la commission est intéressée à savoir où se situeront les postes de proximité et où ils seront répartis dans le canton.

M. Reyfer répond que cette partie n'est pas traitée puisque le travail a été scindé en deux. Ce qui est présenté ici concerne les grands bâtiments de la police, mais le cas de la police de proximité sera étudié dans groupe de travail spécifique. Le maillage devra donc être fait, mais seuls quelques principes immuables ont été définis, par exemple celui d'avoir une police à l'aéroport et à la gare. Il est également établi que le poste de la police de la navigation ne devra pas être orienté pour une action que sur l'eau mais aussi vers les quais. La localisation des grands postes de police sera définie l'année prochaine.

Le commissaire (Ve) rajoute que le poste de sécurité de la rade se trouve toujours au même endroit selon leur plan, alors que dans le projet de construction de la rade il était prévu que le poste de police soit déplacé.

M. Reyfer répond que le centre de sécurité de la rade ne concerne pas que la police mais aussi le SIS, les SIG pour le jet d'eau, etc. Tous les partenaires ont dit que le meilleur emplacement était l'emplacement actuel, raison pour laquelle ça a été acté comme ça. Il n'est pas prévu de conserver le bâtiment actuel, vétuste. Il s'agirait de construire deux petits bâtiments sur l'eau : un destiné exclusivement à la police et un autre aux différents partenaires pour avoir une bonne synergie.

Un commissaire (MCG) se dit effrayé en voyant ce projet de bouclement. Il est rassuré d'entendre qu'il y a un commencement de planification. Il demande quelle est la cause de ce gâchis afin d'éviter les mêmes erreurs à l'avenir.

M. Reyfer répond qu'il y avait une planification à l'époque, qui a amené au projet NHP étapes 1, 2 et 3. Toutefois, au niveau de l'urbanisation, cette planification était totalement désuète. De nombreux éléments nouveaux doivent être pris en compte et la planification doit donc être remise dans le contexte. Ils essaient de repartir juste, tout en tenant compte des cautions politiques et des limites fixées. Toutes les réflexions doivent être recommencées.

Ce même commissaire (MCG) demande s'il y a la possibilité de tout mettre à Bernex malgré les nombreux besoins.

M. Reyfer répond qu'effectivement, ils pourraient réserver pour des équipements publics environ 20 000 mètres carrés, ce qui correspond aux besoins de la police et à ce qui était prévu pour les étapes 1, 2 et 3 du NHP.

On peut densifier et arriver à 5 ou 6 niveaux d'une surface au sol de 20 000 mètres carrés, soit 60 000 mètres carrés de volume total. Cette surface répondrait aux développements futurs de la police.

Le président s'interroge, sur le périmètre A (voir annexe) qui doit être densifié pour des logements. A quel horizon est-ce prévu ? A qui sont destinés ces logements ?

M. Reyfer répond que la photo date d'avant la fin de l'étude parallèle.

M. Simioni répond qu'à ce stade un projet d'étude est achevé et qu'il y a un projet lauréat, mais qu'ils n'en savent pas plus aujourd'hui. Le périmètre doit être étudié désormais en respectant au maximum le projet lauréat. Il faudra éventuellement que la commission entende l'OBA pour la planification.

M. Reyfer indique qu'ils savent uniquement que deux PLQ distincts sont prévus.

M. Mollard complète que, s'agissant de la partie sud de la Gravière, il y a un PLQ pour la partie des équipements et un PLQ pour le logement dont l'étude formelle n'a pas commencé.

Le président demande si on n'arrive pas à intégrer à la valorisation de la parcelle les coûts engendrés par les projets abandonnés, même si le programme a changé. En effet, en l'occurrence, c'est parce qu'on ne fait pas l'hôtel de police que l'on fait du logement à cet endroit-là. Il y aurait donc peut-être un intérêt à rattraper cela pour l'Etat.

M. Mollard constate que l'extension de l'hôtel de police du côté « Dussaud » a été maintenue, car il n'y a pas de logements possibles au vu de la zone sonore très élevée.

Un commissaire (MCG) remarque que 9 millions de francs sont partis en fumée et que c'est cher payé pour un projet qui ne verra jamais le jour. Il demande si les salles de détention de masse existent toujours, notamment à La Praille.

M. Reyfer répond qu'il y a quelque chose au stade de La Praille et que des aménagements ont été faits dans le parking du NHP.

Ce même commissaire (MCG) constate aussi qu'il ne faut pas déplacer l'emplacement du poste de police de la rade, car les rares sauvetages effectués ont lieu entre le pont du Mont-Blanc et le Rhône.

M. Reyfer confirme que c'est l'emplacement le meilleur pour aller à la fois sur le lac et sur les cours d'eau.

Un commissaire (EAG) pense que ce serait une bonne idée d'associer un ou deux représentants des syndicats de police sur ces sujets.

M. Reyfer répond qu'il y a une commission du personnel au sein de la police qui travaille directement sur tous ces sujets. Bien que les syndicats ne fassent pas partie du groupe de travail directement, ils sont régulièrement informés.

Le Green data center

A l'origine, en 2011, il y avait trois principaux sites hébergeant des infrastructures informatiques : NHP, Acacias et Uni Dufour. La problématique porte sur deux volets : la salle des machines et les infrastructures autour de ces salles des machines. L'évolution de l'infrastructure ne collait plus du tout aux besoins de l'OCSIN et, par conséquent, ces trois salles principales ne répondaient plus du tout aux normes des nouvelles machines mises à l'intérieur. Le but du Green data center était de moderniser les infrastructures obsolètes et de réduire les risques d'indisponibilité des infrastructures techniques. Au NHP, l'infrastructure du bâtiment a été mutualisée avec la salle machines, soit le groupe électrogène, le refroidissement, etc. Toutefois un problème a surgi et un « black-out » complet s'est produit avec deux incidents graves pendant lesquels tous les ordinateurs de l'Etat ne répondaient plus. De plus, les normes n'étaient plus respectées, tout en sachant qu'il existe des normes et des règlements pour l'appellation « salles des machines ». L'autre but de ce centre était de maîtriser la consommation d'énergie. De plus, à l'époque, si une machine tombait en panne, il n'y avait pas de machine de secours qui prenait le relais.

Il y a eu énormément de demandes, de l'OCSIN en interne mais aussi de l'université, de l'HES, des hôpitaux, etc. Il fallait regrouper les demandes et diminuer les coûts de remise à niveaux des installations. A l'époque, la philosophie était qu'il valait mieux avoir « un grand train » plutôt que « plusieurs petites voitures ». On a ainsi profité du NHP pour dire que, si on refaisait ce site, on pourrait regrouper les installations et que l'eau de l'Arve pourrait être utilisée pour refroidir ce data center. A Uni Mail, par exemple, on utilise l'eau de l'Arve pour alimenter les installations de rafraîchissement et les groupes de froid ne tournent plus. Réaliser la même opération pour l'OCSIN aurait permis d'économiser 400 000 francs par année sur la consommation d'électricité.

Décision fut prise d'arrêter le projet de Green data center. Il péjorait, en effet la zone nord du PAV avec laquelle il était lié. Il était aberrant de fabriquer un data center à cet endroit, vu les options prises sur cette zone. Arrêter complètement le projet du Green data center relevait du bon sens.

Des actions compensatoires ont été nécessaires pour pallier l'abandon du projet :

- NHP : Mise à niveau des locaux sur la période 2013 à 2019 pour 1 500 000 francs ;
- HES Prairie : Mise à niveau des locaux sur la période 2014 à 2018 pour 1 600 000 francs ;
- UNI Dufour : Mise à niveau des locaux sur la période 2013 à 2017 pour 2 000 000 francs
- UNI Sauverny : Nouveau local aménagé en 2018 pour 3 300 000 francs ;
- HES Battelle : Nouveau local aménagé en 2018 pour 960 000 francs.

Toutes ces opérations ont permis de remettre à niveau les installations existantes ou d'en créer d'autres. Parallèlement à cela, un contrat d'hébergement data center a été signé avec Equinix qui est un provider externe. Ce contrat existait déjà à l'époque, mais il a été augmenté pour multiplier la puissance par 10. Les installations sensibles sont restées à NHP et les redondantes et moins sensible ont été placées chez Equinix. Le budget d'investissement a représenté environ 321 000 francs pour créer les locaux et les installations sur place. Un coût additionnel d'environ 700 000 francs par année sur le site couvre tous les frais de fonctionnement et d'infrastructure (location, machines et consommation d'énergie).

Questions et discussion

Une commissaire (PLR) a relevé l'usage potentiel des eaux de l'Arve comme source de refroidissement. Y a-t-il eu une réflexion pour éventuellement récupérer cette source de chaleur comme système de chauffage des bâtiments voisins ?

M. Schroeter répond que c'est déjà fait actuellement, par exemple pour le NHP.

Une commissaire (Ve) demande quand les prochaines actions compensatoires devraient être réalisées si ce data center prend beaucoup de temps avant de voir le jour.

M. Bachmann répond que, pour ce qui concerne l'OCSIN, le site principal est au NHP et le second site chez un hébergeur externe. Cela permet une plus grande flexibilité puisque l'OCSIN peut consommer de l'espace ou de l'énergie. C'est actuellement bien réparti et la consommation d'énergie a été bien réglée sur le NHP. En 2010, la consommation d'énergie était d'à peu près 400 kWh, alors qu'aujourd'hui, pour les deux centres, c'est environ 240 kWh. Il y a donc eu une très forte réduction de la consommation d'énergie des

machines et une tendance à ce que les machines prennent beaucoup moins de place. On peut mettre aujourd'hui des armoires avec plus de 1000 serveurs, alors qu'avant on pouvait en avoir qu'une dizaine. La surface sur laquelle doit être placée l'armoire est toutefois différente. En termes de construction fixe, le NHP peut offrir encore une extension, bien que cela dépende des projets de lois votés, du développement de la politique du numérique, etc. Dans leurs locaux, l'OCSIN héberge principalement des serveurs et du stockage. La courbe de croissance est exponentielle dans les deux domaines mais au niveau de l'énergie, la courbe est à la baisse. Les actions compensatoires pour l'instant sont donc sur la durée.

M. Schroeter relève qu'ils se voient régulièrement et tiennent à jour une sorte de tableau d'évolution. Il y a encore de la réserve au NHP, mais il y a des avantages à externaliser.

Un commissaire (Ve) constate soit l'aménagement local soit de nouveaux locaux dans le cadre des actions compensatoires. Il demande ce qu'il en est des infrastructures, étant précisé qu'un data center est un serveur.

M. Bachmann répond que l'infrastructure pure n'est pas le serveur. Les serveurs ont leur crédit de renouvellement propre. Cela concerne donc uniquement la partie des locaux.

Ce même commissaire (Ve) constate donc que c'était un projet de technologie.

M. Bachmann répond que les locaux eux-mêmes sont de la technologie.

Le commissaire (Ve) poursuit et demande si les quatre sites universitaires hébergent des machines qui leur appartiennent ou sont la propriété de l'Etat et sont mises en commun.

M. Bachmann répond que les infrastructures hébergées sont propres aux entités mentionnées. Pour le Green data center, l'idée était de tout regrouper pour faire une économie d'échelle.

Ce même commissaire (Ve) remarque donc que l'on a des émoluments de traitement de données uniquement utilisées par l'Etat et non par l'université et les HES.

M. Schroeter répond que ce qui est à l'université est à l'université.

Le commissaire (Ve) constate que c'est du volume de traitement de données qui est acheté avec Equinix.

M. Bachmann répond que ce qui est loué est ce que l'office des bâtiments met usuellement à disposition, soit des locaux dans lesquels ils ont des parties qui leur sont dédiées et sécurisées. Ils louent cette surface et cette énergie avec un certain nombre de prérequis et de contraintes. Ensuite, c'est comme s'ils

étaient chez eux. Les machines sont à l'Etat et font partie des actifs au niveau des crédits de renouvellement présentés récemment à la commission. Ils utilisent donc uniquement des locaux et l'énergie.

Le commissaire (Ve) constate encore que l'Etat a un redéploiement sur les sites universitaires.

M. Bachmann répond que, pour l'OCSIN, il y a deux sites principaux. Les autres entités ont leurs propres sites. C'est l'OBA qui est chargé de construire et trouver des locaux, mais ce ne sont pas les locaux de l'Etat.

M. Schroeter précise que l'université est autonome. Il y a trois types d'entités différentes (l'université, les HES et l'OCSIN) qui leur font des demandes.

Le président demande à ce que la commission ait un inventaire des locaux et des sites d'hébergement pour l'ensemble de l'Etat de Genève, avec le lieu et le détail des coûts.

M. Bachmann remarque que, au départ, l'ensemble de ces sites devait rejoindre le bâtiment qui a été construit dans le cadre de ce projet de loi. Comme ce bâtiment n'en a pas la capacité, il a fallu trouver le moyen d'héberger les infrastructures et les actifs. Chaque entité, représentée sur la diapositive des actions compensatoires (voir annexe) a dû trouver des solutions avec l'OBA.

Un commissaire (MCG) va dans le même sens que son préopinant. Il a été mentionné que de louer des espaces à l'externe est plus cher que d'être chez soi. Il demande quel serait le bénéfice annuel de cet hébergement sur un site de l'Etat.

M. Schroeter répond que ça n'a pas réellement été calculé puisqu'ils n'avaient pas le choix de le faire autrement. La capacité de ce data center était problématique. Le point négatif était toutefois le gouffre énergétique.

Ce même commissaire (MCG) relève que chaque année 700 000 francs sont payés.

Le président rappelle que les auditions sur ces projets sont terminées et que l'on peut donc passer au vote.

Déclaration des groupes

Un commissaire indique que le MCG va voter ces deux PL, mais avec un regret face aux dépenses inutiles effectuées en crédits d'étude ; il pense que l'on devrait passer plus de temps avant de lancer des projets pour éviter cela, mais indique néanmoins n'avoir aucune illusion à ce sujet.

Un commissaire annonce que l'UDC refusera le PL concernant l'hôtel de police pour marquer son désaccord par rapport à la manière dont ce dossier a été instruit et le manque de vision de la part du Conseil d'Etat ; il ajoute que l'UDC va s'abstenir sur l'autre PL.

Un commissaire précise que le PDC s'associe aux remarques qui ont été faites et qu'ils vont voter ces PL, même s'ils regrettent le manque de vision concernant ces PL de la part du Conseil d'Etat lors de ces dernières années.

Un commissaire souligne que le PS va voter ces PL, tout en regrettant le manque de vision évoqué précédemment.

Une commissaire indique que le PLR s'associe aux prises de parole précédentes, regrette le gaspillage, mais précise qu'ils vont tout de même voter ces 2 PL.

Vote du PL 12446

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12446 :

Oui :	9 (1 EAG, 2 S, 2 PDC, 4 PLR)
Non :	2 (1 Ve, 1 UDC)
Abstentions :	3 (2 MCG, 1 Ve)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule : pas d'opposition, adoptés

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12446 :

Oui :	9 (1 EAG, 2 S, 2 PDC, 4 PLR)
Non :	2 (1 Ve, 1 UDC)
Abstentions :	3 (2 MCG, 1 Ve)

Le PL 12446 est accepté.

Catégorie de débat préavisée : III

Vote PL 12447**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12447 :

Oui :	9 (1 EAG, 2 S, 2 PDC, 4 PLR)
Non :	1 (1 Ve)
Abstentions :	4 (2 MCG, 1 UDC, 1 Ve)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule : pas d'opposition, adoptés

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12447 :

Oui :	9 (1 EAG, 2 S, 2 PDC, 4 PLR)
Non :	1 (1 Ve)
Abstentions :	4 (2 MCG, 1 UDC, 1 Ve)

Le PL 12447 est accepté.

Catégorie de débat préavisée : III

Conclusion

Mesdames les députées, Messieurs les députés, la commission des travaux vous recommande d'accepter ces deux projets de lois de bouclage à une large majorité. Les commissaires regrettent toutefois les montants investis dans les crédits d'étude de projets qui n'ont finalement pas pu être concrétisés par manque d'anticipation, de vision ainsi que par les évolutions urbanistiques intervenues lors des précédentes législatures. Des études et des planifications sérieuses ont été toutefois engagées pour permettre la réalisation de solutions alternatives afin de pallier l'abandon des projets initiaux.

Projet de loi (12446-A)

de boucllement de la loi 10323 ouvrant un crédit d'étude de 9 220 000 francs en vue de la construction des 2^e et 3^e étapes de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve et un crédit d'étude de 484 200 francs pour l'élargissement de la passerelle sur l'Arve

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi n° 10323 du 2 avril 2009 ouvrant un crédit d'étude de 9 220 000 francs en vue de la construction des 2^e et 3^e étapes de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve et un crédit d'étude de 484 200 francs pour l'élargissement de la passerelle sur l'Arve se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	9 704 200 francs
– Dépenses réelles	<u>9 040 826 francs</u>
Non dépensé	663 374 francs

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12447-A)

de bouclement de la loi 10801 ouvrant un crédit d'étude de 2 781 000 francs en vue de la réalisation du centre de données informatiques principal de l'Etat de Genève (Green data center)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10801 du 1^{er} décembre 2011, ouvrant un crédit d'étude de 2 781 000 francs en vue de la réalisation du centre de données informatiques principal de l'Etat de Genève (Green data center) est composé de la manière suivante :

– Montant voté	2 781 000 francs
– Dépenses réelles	<u>508 463 francs</u>
Non dépensé	2 272 537 francs

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Commission des travaux du 1^{er} octobre 2019

Projet de loi de boucllement de la loi N° 10323 ouvrant un crédit d'étude de 9 220 000 francs en vue de la construction des 2^{ème} et 3^{ème} étapes de l'Hôtel de Police à la Queue d'Arve et un crédit d'étude de 484 200 francs pour l'élargissement de la passerelle sur l'Arve

NHP étapes 2 et 3

Projet de loi de boucllement de la loi N° 10801 ouvrant un crédit d'étude de 2 781 000 francs en vue de la réalisation du centre de données informatiques principal de l'Etat de Genève (Green data center)

Green data center

Audition de l'OCBA (DI), DSL-Police (DSES), OCSIN (DI)



Département des infrastructures
OCBA-DI, DSL-Police-DSES, OCSIN-DI

30/09/2019 - Page 1

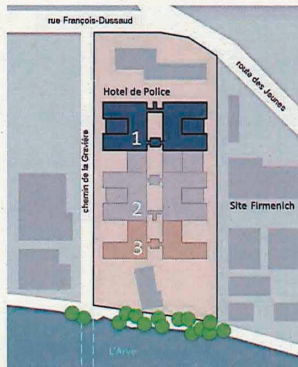
Projet NHP 2 - 3

Projet d'extension en 2 étapes du NHP construit en 1993, dans son prolongement, et passerelle

Regroupement en 1 seul site de l'Etat-major et principaux services de Police

Etudes effectuées de 2009 à 2012, dans leur quasi-totalité, 14 prestataires, 9 mios dépensés sur 9,7 mios

Dossier de demande d'autorisation de construire constitué



PL 12446 de boucllement de la loi N° 10323 ouvrant un crédit d'étude de
9 220 000 francs en vue de la construction du
NHP étapes 2 et 3



Commission des travaux du 1er octobre 2019

Audition de :

Mme Céline LATOUR, cheffe de projets (DCO-OCBA-DI)
M. Sandro SIMIONI, directeur des constructions (DCO-OCBA-DI)
M. Vladan Schroeter, directeur de l'ingénierie & énergie (DIE-OCBA-DI)
M. Guy REYFER, directeur support et logistique (DSL-DSES)

30/09/2019 - Page 2

Report puis abandon du projet

En 2012, le projet est reporté suite à la révision de la planification financière des investissements pour 2013-2016

Il est reporté à 2020 puis à 2025 (priorité 2)

Décisions de modifications du programme de la Police (la formation et le garage police notamment)

Les besoins police sont revus à la baisse

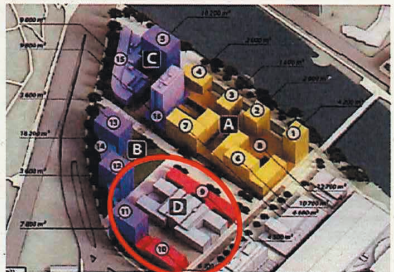
En parallèle,

2013-2014: promesse d'acquisition par l'Etat de la parcelle Firmenich

Plan directeur de quartier du PAV : le site de la Pointe Nord accueille du logement, des équipements publics et des activités.

Réduction du sous-périmètre Police

2017: Acquisition de la parcelle Firmenich par la CPEG pour développer des locaux pour l'administration cantonale



30/09/2019 - Page 4

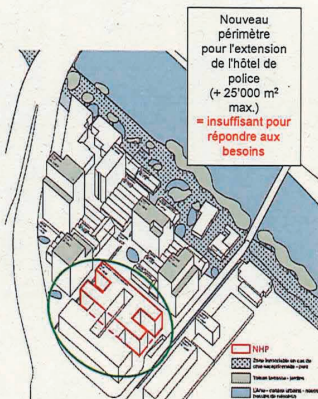
Pointe nord du PAV

Démarrage d'un MEP (2017-2018)

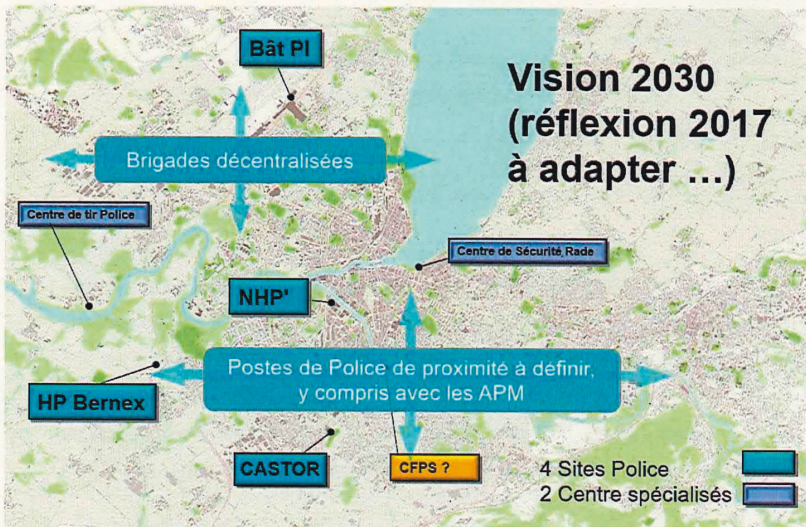
2018 Décision du CE et des services à reloger à la pointe nord:
pôle administratif occupant la totalité de la parcelle Firmenich

La planification de la pointe Nord PAV change fondamentalement
la donne:

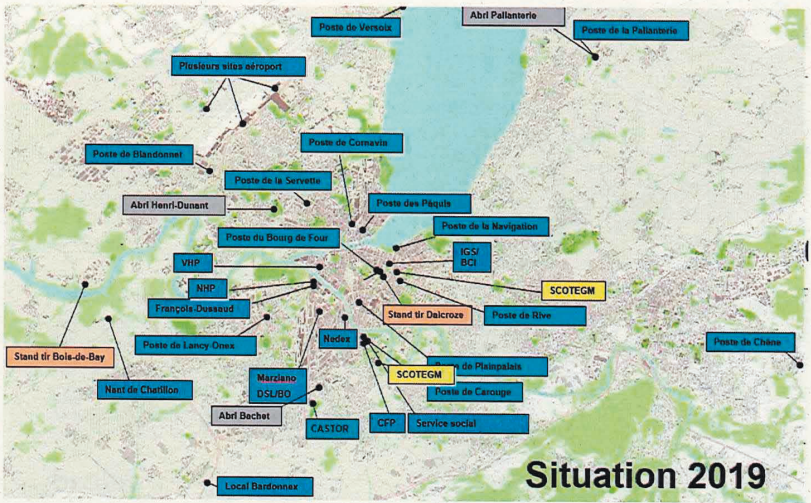
- La capacité d'extension laissée pour la Police ne permet plus de faire de la gravière le site principal de la Police
- La redondance désirée entre les sites n'est a priori plus possible ou uniquement partiellement
- Une construction/surélévation en site occupé est complexe
- La Police doit remettre totalement "à plat" sa planification et envisager d'autres solutions
- Le principe d'un plan directeur des bâtiments de Police acté par le CE avec l'extrait de PV sur la pointe Nord PAV de novembre 2018



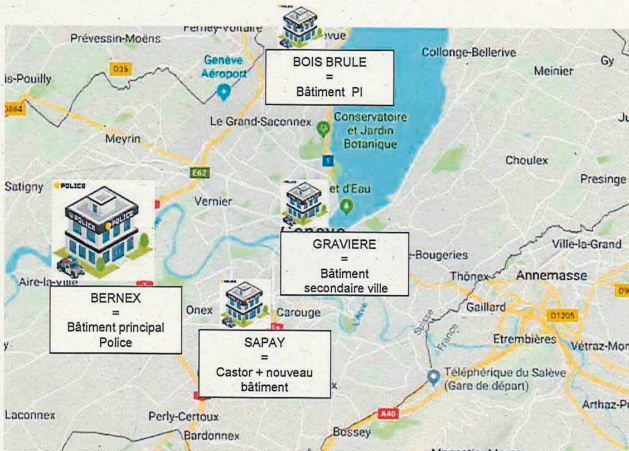
30/09/2019 - Page 5



30/09/2019 - Page 7



Horizon 2030 - Sites potentiels : Bernex / Gravière / Sapay / Bois Brûlé



Bernex / Gravière / Sapay / Bois Brûlé



BERNEX
=
Bâtiment
principal Police

Choix DELTAT sans maîtrise foncière
(15'000 à 20'000 m² emprise sol potentielle,
construction possible sur 5 ou 6 niveaux)



GRAVIÈRE
=
Bâtiment
secondaire ville

Potentiel d'agrandissement
(max 20'000 à 25'000 m² de SBP)



SAPAY
=
Castor +
Nouveau
bâtiment

Potentiel d'agrandissement
(à déterminer, préciser)



BOIS BRÛLÉ
=
Bâtiment PI

Future construction
(définie, ne devrait plus changer)

30/09/2019 - Page 9

PL 12447 de bouclage de la loi N° 10801 ouvrant un crédit d'étude de
2 781 000 francs en vue de la réalisation d'un
Green data center



Commission des travaux du 1^{er} octobre 2019

Audition de :

M. Vldan SCHROETER, directeur de l'ingénierie & énergie (DI-OCBA-DI)

M. Alain BACHMANN, directeur des services d'Infrastructure (SI-OCSIN-DI)

30/09/2019 - Page 11

Planning/Etapes



- Fin juillet 2019 :** Décision des principes (réalisables) portés par tout l'EMP
- Août :** Rédaction du document de synthèse (DSL)
Validation finale de l'EMP
Validation du conseiller d'Etat chargé du DSES (séance du 20 août)
- Octobre :** Document transmis du DSES au DI
Début de l'étude par les partenaires.
- Décembre :** Rendu intermédiaire avec visions par site
- Juin 2020 (?) :** Rendu final (chiffré), puis validation politique

30/09/2019 - Page 10

Situation en 2011

Pourquoi un Green data center ?



- ❖ Les 3 principaux sites hébergeant des infrastructures informatiques (NHP, Acacias, Uni Dufour) devaient évoluer de manière significative pour répondre aux besoins et aux évolutions technologiques :
 - Moderniser les infrastructures techniques obsolètes et ne répondant plus aux nouveaux besoins
 - Réduire les risques d'indisponibilités. (Plusieurs incidents dont 2 majeurs "blackout" avaient eu lieu)
 - Maîtriser au mieux la consommation d'énergie
- ❖ Réduire les risques d'indisponibilité des infrastructures techniques (passer de la norme de TIER1 à TIER3)
- ❖ Regrouper les demandes pour l'ensemble des besoins (HES Battelle, Uni Sauverny, CMU 5-6)
- ❖ Réduire le coût de la remise à niveau des différents sites

30/09/2019 - Page 12

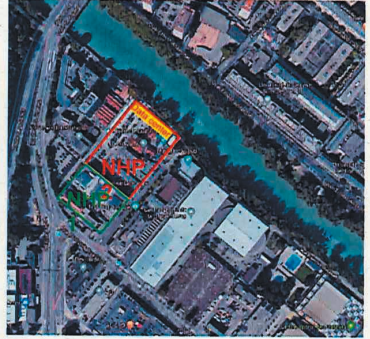
Arrêt du projet Green Data Center

Pourquoi ?

Ce projet, comme celui de l'étude de la construction de l'étape 2 du nouvel Hôtel de Police a également fait partie des projets suspendus suite à l'évaluation de la planification financière des investissements 2013-2016.

Le projet Green Data Center était étroitement lié au projet de construction du NHP 2/3 :

- La construction devait être dans le prolongement de NHP 2/3.
- Seul, il péjore le terrain de la zone nord du projet Praille-Acacias-Vernets.



30/09/2019 - Page 13

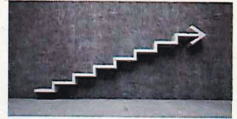
Merci de votre attention



30/09/2019 - Page 15

Actions compensatoires

Situation 2019



- ❖ **NHP** : Mise à niveau des locaux sur la période 2013 à 2019 ➔ 1 500 000 francs
- ❖ **HES Prairie** : Mise à niveau des locaux sur la période 2014 à 2018 ➔ 1 600 000 francs
- ❖ **UNI Dufour** : Mise à niveau des locaux sur la période 2013 à 2017 ➔ 2 000 000 francs
- ❖ **UNI Sauvigny** : Nouveau local aménagé en 2018 ➔ 3 300 000 francs
- ❖ **HES Battelle** : Nouveau local aménagé en 2018 ➔ 960 000 francs

- ❖ **Contrats d'hébergement data center chez EQUINIX** (appel d'offre en 2014)
 - Investissement 321 400 francs
 - location de 696 000 F/an (couvre tous les coûts d'infrastructure et de fonctionnement)

30/09/2019 - Page 14

NOTES

30/09/2019 - Page 16